

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Procès-Verbal

Réunion de conseil municipal du
Vendredi 6 mars 2026 à 20h00

Date de mise en ligne :
26 mars 2026

Le vendredi six mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire.

Étaient présents : Pierre-Yves QUELIN, Maud GAND, Marcel EBERHART, François-Xavier DUFOUR, Violaine MAILLET, Evelyne CINIER, Thomas LOISIER

Était excusé : Pierre-Marie DURIEZ

Procuration : Pierre-Marie DURIEZ pouvoir à Maud GAND

Secrétaire de séance : Thomas LOISIER

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h15. Il procède à l'appel des présents. Le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2026 a été approuvé par le maire. Il doit réglementairement être mis en ligne sur le site internet de la commune dans les huit jours qui suivent son approbation.

1) Délibération pour l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le maire informe le conseil municipal de la fusion des comptes de gestion produits par la trésorerie et du compte administratif de la commune, formant ainsi le nouveau Compte Financier Unique (CFU). Le conseil reçoit quelques éclaircissements de la part du maire, de la première adjointe et de la secrétaire. Conformément à la loi, le maire quitte la salle et la première adjointe prend la présidence du conseil pour demander l'approbation ou non du Compte Financier Unique.

Délibération n°03-26

OBJET : Vote du Compte Financier Unique 2025

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	580 576,69
		Réalisé :	99 393,08
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	580 576,69
		Réalisé :	518 733,18
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	243 776,14
		Réalisé :	208 312,20
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	243 776,14
		Réalisé :	276 672,39
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	419 340,10
Fonctionnement :	68 360,19
Résultat global :	487 700,29

A l'unanimité, le conseil municipal

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025

2) Délibération pour l'affectation des résultats 2025

Délibération n°04-26

OBJET : Vote de l'affectation des résultats 2025

Monsieur le maire rappelle que suite à l'adoption du compte financier unique il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Considérant les résultats du compte financier unique 2025 il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de clôture comme suit :

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		63 360,19
- un excédent reporté de :		5 000,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		68 360,19
- un excédent d'investissement de :		419 340,10
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un excédent de financement de :		419 340,10
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT		68 360,19
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		66 360,19
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		2 000,00
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		419 340,10

A l'unanimité, le conseil municipal

- **ADOPTE** l'affectation des résultats 2025.

3) Délibération pour l'approbation du budget primitif 2026

Délibération n°05-26

OBJET : Vote du budget primitif 2026

Après lecture détaillée des différents comptes, le **budget primitif 2026** de Saint-Point, qui reprend intégralement les résultats de l'exercice antérieur et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

247 159.04 € pour la section de Fonctionnement

607 919.19 € pour la section d'Investissement

est soumis au vote du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal

- **ADOPTE** le budget primitif 2026.

4) Questions diverses

A/ Avancement des travaux de la maison au 1843 route du lac

Madame la première adjointe informe le conseil municipal que le chantier se déroule normalement pour la restauration de la maison au 1843 route du lac. Ce chantier nécessite un suivi régulier et lourd et il y aura inévitablement des surcoûts comme dans tout chantier de rénovation dans le bâti ancien.

B / Remerciements à l'équipe municipale

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal sortant pour leur engagement sur ce mandat et le travail effectué. Les discussions et décisions de ce mandat se sont déroulées parfois de manière animée mais toujours respectueuses et sereines

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré en mairie,

Le maire,
Pierre-Yves QUELIN

Le secrétaire de séance,
Thomas LOISIER



